

Zeitschrift: Générations : aînés
Herausgeber: Société coopérative générations
Band: 33 (2003)
Heft: 11

Rubrik: Cantons

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

■ A la pointe de la technologie, le Réseau communautaire d'informatique médicale (RCIM) pourrait être opérationnel début 2006. Objectif: qualité et sécurité des soins.

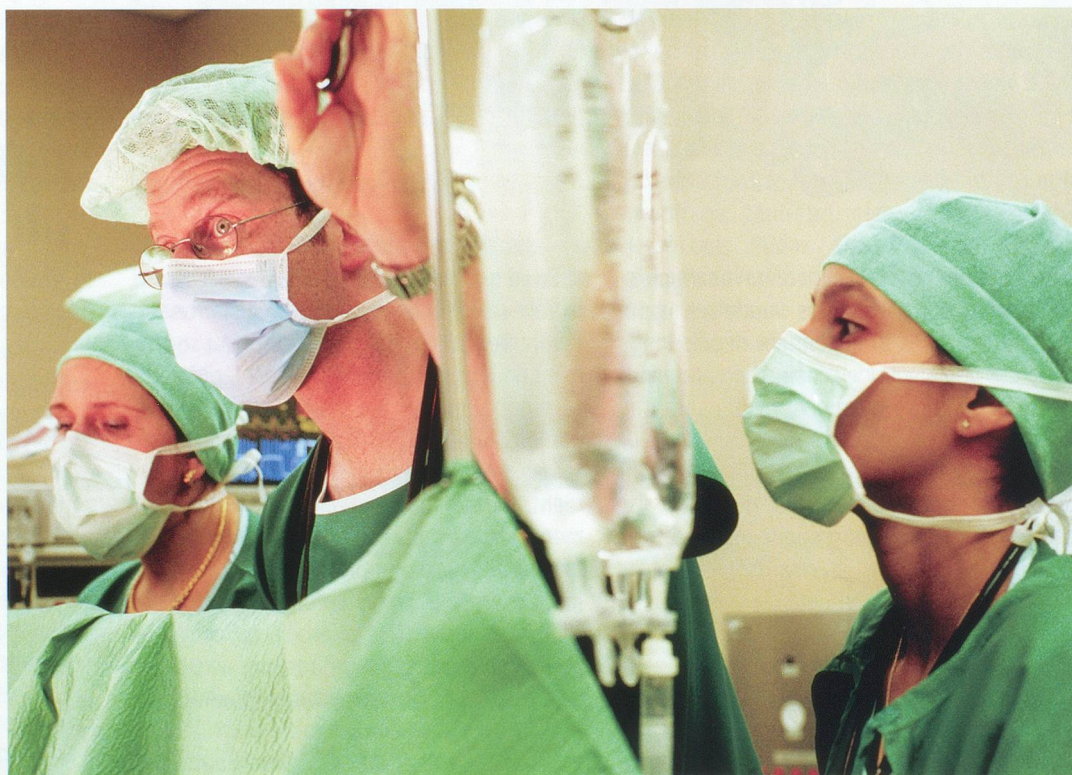
Des patients dans l'«e-toile»

Alors que d'autres pays ont opté pour un système centralisé ou, comme en France, pour des cartes de santé sur lesquelles figurent ouvertement certaines informations personnelles, Genève met au point un système dans le total respect du secret médical.

L'idée de départ est simple. «Il s'agit de mettre en réseau l'ensemble des informations concernant l'histoire médicale et soignante d'un patient, explique Pauline de Vos, secrétaire générale adjointe au Département de l'action sociale et de la santé (DASS). Médecins de ville, hôpitaux, physiothérapeutes, tous les prestataires de soins contribueront ainsi à une base informatisée et décentralisée qui remplacera les dossiers sur papier. Actuellement, ce sont autant de petits morceaux dans la trajectoire d'un patient, qu'il s'agit de relier entre eux.»

Pour accéder aux données qui le concernent, un patient disposera d'une carte avec un numéro d'identification et un code, comme pour une carte de crédit. De leur côté, les praticiens affiliés au réseau auront aussi leur propre carte. La consultation du dossier du patient ne pourra se faire qu'en présence de ce dernier, les deux cartes étant introduites ensemble dans un lecteur.

Dans un premier temps, l'affiliation au réseau de santé sera facultative, tant pour les médecins que pour les patients. «Pour les médecins, cette mise en réseau permettra un véritable échange d'informations, et par conséquent une



P.-A. Grisoni / STRATES

Sur une carte à puce, tous les actes médicaux concernant le patient seront répertoriés.

vision plus claire et plus transparente de la situation du patient, des traitements, des examens, des médicaments dont il a fait l'objet», explique Pauline de Vos. L'amélioration de la qualité et de la sécurité des soins, grâce justement à cette connaissance accrue du parcours médical du patient, sera le principal avantage de la mise en place du réseau.

Gros budget

A fin juillet dernier, l'étude de faisabilité de l'«e-toile» était soumise au Conseil d'Etat. Celui-ci a demandé un ultime round de

consultations qui vient de se terminer. «Nous tiendrons compte des remarques qui nous auront été faites, avant de soumettre le budget d'investissement, de l'ordre de 33 millions de francs, au Grand Conseil, probablement au printemps prochain. Après quoi, il faudra encore compter 18 à 24 mois avant la mise en service effective du réseau. Dans un premier temps, le budget de fonctionnement devrait être de 8 millions, il passera à 15 millions quand tous les Genevois y auront adhéré.» Si son but principal est une amélioration de la qualité et de la sécurité des

soins, un tel réseau devrait permettre aussi de réduire quelque peu les coûts de la santé, en évitant notamment des examens redondants. Une économie estimée à 2% du total des coûts. Avec l'«e-toile» qui suscite beaucoup de curiosité mais aussi des questionnements légitimes, Genève regarde l'avenir de la santé avec optimisme et lorgne déjà du côté des autres cantons et de la Confédération pour que son projet novateur franchisse un jour ses frontières.

Catherine Prélaz

Genève-OCPA

■ Pour calculer des prestations complémentaires, tous les éléments de revenu et de fortune sont pris en compte. Les donations, c'est-à-dire les biens auxquels une personne a renoncé, entrent également dans le calcul.

Calcul des donations et PC

La législation en vigueur énumère les revenus pris en compte dans le calcul des prestations complémentaires en faveur des personnes au bénéfice d'une rente de l'AVS ou de l'AI. Parmi ces derniers figurent les éléments de revenu et de fortune mobilière et/ou immobilière auxquels il a été renoncé, sans obligation juridique et sans contre-prestation équivalente, à savoir les biens dessaisis.

Tel est notamment le cas lorsqu'une personne fait des donations; paie la/les dette(s) d'une personne à sa place (reprise de dettes); donne de son vivant à un tiers des biens mobiliers ou immobiliers faisant partie de sa succession, indépendamment de la date à laquelle ces dernières ont eu lieu; utilise des capitaux de libre passage de la LPP à d'autres fins que de la prévoyance (sont considérés comme moyens de prévoyance la conversion de la totalité du capital en rente viagère, l'achat de son propre logement); abandonne un usufruit.

Au moment du calcul des prestations complémentaires, les biens auxquels les ayants droit ont renoncé comptent comme s'ils leur appartenaient toujours. La valeur nette des biens dessaisis est ajoutée au reste de la fortune mobilière et/ou immobilière et est convertie en revenu. Le produit qu'auraient rapporté les biens dessaisis est aussi pris en compte.

Toutefois, la législation prévoit de diminuer progressivement le montant du bien dessaisi à raison

de Fr. 10 000.— par année, à partir de la deuxième année qui suit la donation, si celle-ci a eu lieu après 1990. Il n'y a pas d'amortissement possible pour les donations faites avant cette date.

Il est donc important de savoir que renoncer à des éléments de revenus ou de fortune mobilière et/ou immobilière peut priver les ayants droit de tout ou partie des prestations complémentaires. Les conséquences d'une donation sont particulièrement lourdes lorsqu'il s'agit de financer un séjour en EMS (établissement médico-social) et que les presta-

tions complémentaires ne permettent pas de couvrir les frais de séjour. Le donateur (celui qui a donné) devra demander au donataire (celui qui a reçu), selon la situation à plusieurs donataires, de prendre en charge le découvert des frais de séjour en EMS.

L'OCPA tient à votre disposition la notice explicative «Tout ce qu'il faut savoir sur la fortune lors d'une demande de prestations complémentaires». Vous pouvez également consulter ce document sur le site de l'Office www.geneve.ch/social/ocpa

OCPA

Office cantonal
des personnes âgées

Route de Chêne 54

Case postale 378

1211 Genève 29

Tél. 022 849 77 41

Fax 022 849 76 76

www.geneve.ch/social/ocpa

Accueil du public
(rez-de-chaussée)
de 8 h 30 à 12 h
et de 13 h à 16 h

Neuchâtel

Cycle de conférences

La toute nouvelle Coordination-retraité-es dans le canton de Neuchâtel entame ses activités ce mois de novembre par un cycle de conférences publiques gratuites. Les thèmes qui seront débattus devraient tout particulièrement intéresser les seniors, puisqu'ils ont trait aux aspects économiques et sociaux de la retraite. Béatrice Despland, juriste, chargée d'enseignement et directrice adjointe de l'Institut de droit de la santé à l'Université de Neuchâtel, ouvrira les feux, jeudi 27 novembre, avec un débat sur les droits et la sécurité. Béatrice Despland est une spécialiste du droit social en

Suisse. Cette ancienne dirigeante de l'Union syndicale suisse est une excellente vulgarisatrice de sujets complexes, qu'elle sait rendre clairs et accessibles. Elle brossera les grandes lignes du dispositif de la sécurité sociale et des ressources à l'âge de la retraite. Un sujet, on ne peut plus d'actualité. Le cycle de conférences se poursuivra de janvier à mars 2004. La Coordination-retraité-es du canton de Neuchâtel regroupe autour du projet Pro Senectute, l'AVIVO, le Mouvement des aînés et Uni3. Le programme du cycle des conférences est disponible auprès des quatre partenaires.

MMS

»»» «Des droits, de la sécurité: une utopie?», conférence publique de Béatrice Despland, Musée d'Histoire naturelle de Neuchâtel, (rue des Terreaux 14), de 14 h à 15 h 45.

»»» Prochaines conférences: «L'AVS, aujourd'hui et demain», jeudi 15 janvier à La Chaux-de-Fonds; «Le deuxième pilier, ou: vous avez dit LPP?», jeudi 12 février, Neuchâtel; «Les prestations complémentaires à l'AVS et à l'AI, pour qui, quand et comment?», jeudi 11 mars, La Chaux-de-Fonds; «Et quand la sécurité sociale ne suffit pas?», Neuchâtel, jeudi 25 mars.

Fribourg

■ Chaque jour, des retraités de Romont accompagnent à pied les enfants à l'école. Appelé «Pédibus», ce coup de pouce aux familles existe depuis le début de l'année scolaire.

Des retraités sur le chemin des écoliers

«**A** dieu, mamie chérie!», le petit Frédéric prend congé de sa maman devant chez lui pour rejoindre le groupe d'enfants du Pédibus en route pour l'école enfantine. Deux messieurs retraités, Albert Claude et Antonio de Negri, vêtus d'une tenue jaune fluo du TCS, les encadrent en ce début d'après-midi d'automne et tentent de canaliser les plus sautillants sur le trottoir. Plusieurs routes passantes les séparent de l'école et il faut être très attentif. Sur la «ligne verte» qui conduit les enfants du haut de la ville vers le nouveau bâtiment scolaire, situé au pied de la colline, il y a plusieurs arrêts «rendez-vous».

«Notre parcours est toujours le même et nous avons la liste des élèves qui empruntent le Pédibus», explique Albert Claude, coordinateur du service et par ailleurs président de la section Glâne de la Fédération fribourgeoise des retraités. Une douzaine de retraités, hommes et femmes, se relaient pour accompagner les petits de la maison à l'école enfantine ou l'inverse, deux ou quatre fois par jour en fonction des horaires scolaires et des congés.

Rapprocher les générations

«Le matin, ils sont plutôt tranquilles, même un peu endormis. Mais à 11 h, ils courent dans tous les sens, comme des cabris,



Albert Claude (à g.) et Antonio de Negri encadrent un groupe d'enfants du pédibus.

remarque M. Claude. C'est sympathique d'avoir affaire à des petits enfants. Certains d'entre nous n'en ont pas et cela rapproche les générations. Ils ont une fraîcheur qui fait plaisir. Quand on leur demande ce qu'ils ont fait, ils répondent *des bêtises* et ils enchaînent: *Et toi, t'as fait quoi?*»

Au-delà du contact entre les générations et de la «promenade apéritive», comme dit Albert

Claude, les retraités de Romont cherchent à rendre service aux familles. «Nous avons été abordés par la commune et le responsable de la sécurité routière de la police cantonale», ajoute-t-il. Chaque accompagnant reçoit une courte instruction sur la manière de faire traverser la route à un groupe d'enfants. Ce qui n'est pas toujours une mince affaire, admet Antonio de Negri, car les bambins ont par-

fois des mouvements imprévisibles et intempestifs. Mais quand les enfants sont nombreux, ils doivent marcher en colonne et se donner la main.

Le parcours du Pédibus a été établi par la police communale qui se charge par ailleurs de l'organisation. Pour chaque semaine, un plan est établi et chaque retraité sait quand il est «de service». «En général, un retraité fait deux parcours par semaine,

précise Albert Claude qui entend également demander la collaboration de parents. Pour parer à toute éventualité, la commune a contracté une assurance. Le réseau du Pédi-bus de Romont s'enrichira éventuellement de nouvelles «lignes» si nécessaire. Une collaboration est d'ores et déjà prévue avec les patrouilleurs adolescents du Cycle d'orientation pour faire traverser les petits à un autre endroit dangereux.

Système D

A Romont, système D et solidarité font ainsi bon ménage. Des membres de la Fédération des retraités offrent également leur soutien bénévole à d'autres aînés de la région. Certains apportent les repas à domicile, d'autres se muent en chauffeur pour conduire les non-motorisés ou les personnes qui ne peuvent plus se déplacer seules, chez le médecin, à l'Hôpital cantonal de Fribourg pour des examens, ou tout simplement chez le coiffeur.

La Fédération des retraités de la Glâne est attentive à la qualité de vie de ses membres. «Quand nous avons des démissions, nous essayons de savoir si les personnes ont de gros problèmes, précise Albert Claude. Le cas échéant, nous faisons appel aux assistants sociaux de Pro Senectute pour une visite.»

«Toutes ces activités bénévoles sont des occupations pour les retraités et elles sont utiles, relève Albert Claude. Elles donnent une autre image que celle de la personne âgée qui coûte cher à la société!»

Annette Wicht

»» Adresse utile: Fédération des retraités de la Glâne, M. Albert Claude, président, rue Pierre-de-Savoie 9, 1680 Romont, tél. 026 652 25 04.

Valais

■ La danse est un excellent antidote à la déprime et à la solitude. Un moment de joie et de convivialité, comme le raconte notre correspondante... qui n'a pas fait tapisserie.

Petit tour de valse au bal des aînés

«La danse c'est comme l'amour, ça ne s'oublie pas!» Je peine à trouver la cadence, mais mon cavalier me rassure. Et comme dans la chanson, «serrée par des bras audacieux», je me laisse entraîner dans une valse anglaise.

Nous sommes à Conthey près de Sion, au thé dansant du Mouvement des aînés (MDA). «Quand nous avons créé la section valaisanne, sous la présidence de Marie-Alice Théler, nous nous sommes posé des questions sur les activités à proposer aux aînés. On nous a dit: faites ce que les autres ne font pas et commencez à remettre en route le thé dansant», raconte Lisette Gattlen. C'était dans les années quatre-vingt.

Même du rock!

Philippe Abbet et Joseph Belso animent depuis 15 ans les thés dansants dans le Valais central organisés par le MDA et Pro Senectute. «On joue de la musique populaire, des années 1920 jusqu'aux tubes de l'été. Les danseurs aiment que ce soit varié: marche, valse, tango, fox-trot, paso-doble...» Et avec un air pince-sans-rire: «... Et même du rock pour faire bouger ces dames!»

Il paraît que l'ambiance est différente d'un thé dansant à l'autre, que ce soit à Monthey, Martigny, Conthey ou Salquenen. Dans la salle, Philippe reconnaît «les migrants» qui

vont danser de ville en ville durant la semaine et «les habitués d'un thé qui viennent à 13 h 45 pour réserver leur place». Maquillées et coiffées avec soin, les dames ont mis des bijoux, un col de dentelle, des manches à volant, un corsage de soie, jeté un pashmina sur l'épaule. L'une d'elles a même pris un éventail. Les hommes ont adopté des styles de vêtements variés: chemise à fleurs, pantalon et tee-shirt noir de crooner, veston sport. Le plus élégant – qui semble un fin danseur – porte un costume de flanelle grise, avec gilet.

«Les gens viennent seuls ou en couple. Et parfois de loin, même d'autres cantons», explique Lucette Vuignier, responsable du thé dansant du MDA de Sion. «Il y a beaucoup de veuves. Nous manquons d'hommes. Je lance ici un appel vibrant aux messieurs.»

Chaleur humaine

Elle reçoit toutes les personnes qui arrivent, prend de leurs nouvelles, passe de table en table et bavarde un instant. «L'accueil est très important. Il y a des gens qui viennent avec une tête d'enfermement, mais repartent avec le sourire. Des liens se nouent, il y a des romances. Ces rencontres apportent beaucoup de joie, de plaisir, de chaleur humaine. On est comme une grande famille.» Elle est aidée par Anne-Marie Lambaz qui décore la salle selon des thèmes de saison et par

Marie Bourban qui assure la mise en place.

Dans son rapport annuel pour le MDA, Lucette Vuignier relève que «pour les aînés, la danse est un vrai sport qui donne du tonus, fait travailler les articulations engourdies, fait oublier les soucis quotidiens, une vraie thérapie.» En témoigne une personne, frappée par un deuil et qui s'enfermait dans la solitude ne parvenant pas à surmonter son chagrin. C'est un ami prêtre qui, connaissant son amour pour la danse, l'a encouragée à participer à ces rencontres.

Et moi, je ne vais pas me faire prier pour faire un nouveau tour de piste, malgré des mocassins à semelle anti-dérapante qui ne sont pas vraiment adéquates.

Françoise de Preux

Thés dansants

Conthey, restaurant Griland, tous les mercredis de 14 à 17 h, organisés par le MDA.

Martigny, salle communale, et **Monthey**, salle de la gare, en alternance les lundis (Pro Senectute).

Salquenen, hôtel Vinum, les jeudis après-midi (tél. 027 456 13 13).

Vetroz, salle de l'Union, tous les mardis de 14 h 30 à 17 h 30.